Zmerli et ses compagnons à les venger.

Peu après, arriva Boa-Chaoui qui assura les prisonniers qu'aucun mal ne leur serait fait, et les prit à témoin de son absence pendant le massacre.

Puis, on procéda au partage du butin. Zmerli dut dévisser une caisse de sabres. Les Touaregs réservèrent un sabre magnifique pour le frère de Simo-Samad, un très important personnage du Rif.

Le pillage dura toute la journée, et donna lieu à plusieurs querelles.

Le soir, on rendit aux captifs leurs vêtements, dont ils avaient été dépouillés, puis on leur distribua de l'eau, mais pas de nourriture.

Le 10, à l'aube, Boa-Chaoui partit avec les Touaregs, laissant les prisonniers libres de partir.

Ali et Simsim rejoignit un indigène, fabricant de gourdon, près d'El Ouadia, et lui loua un chameau.

En passant sur le champ du massacre, Zmerli et ses compagnons virent les cinq cadavres.

Hady Ali avait une balle au front et une autre à la jambe; il était couché sur le bras droit.

Abd El Hak avait une balle au côté droit et un coup de lance Touareg au flanc gauche. Il était couché sur le dos.

Les deux serviteurs algériens Ahmed et Mohammed étaient l'un sur le dos, l'autre sur le ventre.

Quant au marquis de Morès, il était tellement criblé de blessures qu'il était impossible de distinguer celles des armes à feu de celles des armes blanches.

On avait dû s'acharner sur son cadavre. Cela est d'autant plus probable que Zmerli affirme que M. de Morès portait une cuirasse sous son vêtement.

A MADAGASCAR

LA SITUATION SERAIT CRITIQUE

Paris, 24 juin. — Le *Paris* insiste sur l'information publiée par le *Radical* ce matin et qui dénonce la gravité de la situation à Madagascar. Le *Paris* se déclare en mesure d'affirmer que l'île entière est dans un état de dangereuse effervescence et que partout, même à Tananarive, nos nationaux sont en péril.

» D'autres massacres ont eu lieu que l'on a négligé d'annoncer au public, car des fonctionnaires ont été enlevés par les Fahavalos. On saura, ajoute le *Paris*, d'ailleurs, des noms et des chiffres à bref délai.

» Nous tenons de source certaine que le gouvernement va demander aux Chambres de voter de nouveaux crédits nécessités par l'envoi de nouvelles troupes.

» Le résident-général à Tananarive, M. Laroche, a annoncé au gouvernement que si l'on n'agit pas immédiatement, la conquête de l'île sera une opération à recommencer. Les Hovas, d'une part, se sont ressaisis et s'étonnent de leur défaite en voyant et le petit nombre, et l'épuisement des troupes d'occupation. Un grand mécontentement existe dans les classes riches par suite de l'annonce de l'abolition de l'esclavage, répandue dès longtemps par les missionnaires anglais. »

D'autre part les pillards qui infestent les environs des villes n'ont pu être pourchassés par suite de l'insuffisance numérique des garnisons. Le résident-général Laroche a envoyé une dépêche pessimiste ; il craint des insurrections locales.

Le Conseil des ministres, nous affirme-t-on, a décidé de demander aux Chambres cinq millions et l'envoi de trois mille hommes.

L'ESCADRE FRANÇAISE EN ESPAGNE

Le départ de La Corogne

La Corogne, 24 juin. — Hier, dès les premières heures du jour, une foule immense se pressait sur le port pour assister au départ de l'escadre. De nombreuses embarcations traversaient la rade, allant près des navires français qui se disposaient à lever l'ancre. Les cris de : Vive la France ! répondent aux cris de : Vive l'Espagne ! Le maire de La Corogne fait ses adieux à l'amiral de Prémesnil qui lui remet une lettre.

A une heure, l'escadre a levé l'ancre, le *Hoche* marchait en tête, au milieu d'acclamations enthousiastes.

Dans la lettre qu'il a remise au maire, l'amiral exprime les sentiments d'affection et de reconnaissance de toute l'escadre pour la ville de la Corogne : « Le souvenir des jours passés parmi vous, dit-il, ne s'effacera jamais de notre mémoire. Nos cœurs penseront constamment à nos amis de la Corogne, avec qui nous sommes unis dans un sentiment de cordiale affection. »

Au Ferrol

Le Ferrol, 24 juin. — Toutes les maisons et les édifices publics sont pavoisés aux couleurs françaises et espagnoles. Une foule énorme s'est portée sur les quais pour assister à l'arrivée de l'escadre française. La musique de l'infanterie de marine, suivie d'un bataillon, se rendant sur le port pour rendre les honneurs aux marins français, a soulevé un enthousiasme indescriptible.

Des centaines d'embarcations sillonnent la rade, le temps est superbe, le coup d'œil est magnifique.

A dix heures, le canon annonce que l'escadre est en vue. Le *Hoche* s'avance majestueusement. Les embarcations se portent à sa rencontre, des cris de : « Vive la France ! » s'élèvent de terre pendant que les marins français répondent par eux de : « Vive l'Espagne ! » Les hourrahs succèdent aux hourrahs, se mêlant au bruit des bombes et des pétards. Le spectacle est grandiose et émouvant.

Pendant une heure et demie, des salves sont échangées. Le comité des fêtes a offert de magnifiques bouquets.

Lorsque l'amiral de Prémesnil a débarqué, la foule lui a fait une ovation indescriptible. Les cris de : Vive la France ! étaient poussés avec enthousiasme par des milliers de poitrines.

La rue Royale était envahie par une foule immense. Du haut des balcons, on jetait des fleurs et on lâchait des colombes; la foule se pressait pour serrer la main de l'amiral et de ses officiers, cependant qu'une musique militaire jouait la *Marseillaise*. L'amiral de Prémesnil, très ému, répondait par des saluts et en criant : Vive l'Espagne ! Dans la foule, aux cris de : Vive la France ! se mêlaient ceux de : Vive l'alliance franco-espagnole !

Quand l'amiral eut pénétré dans le palais du quartier général, la foule le réclama : il parut au balcon et une nouvelle et longue ovation lui fut faite. On évalue à plus de quarante mille le nombre des personnes présentes. Des musiques parcourent les rues en jouant la *Marseillaise*. On prépare pour ce soir de brillantes illuminations.

Une manifestation de sympathie

Madrid, 24 juin. — Dans plusieurs cercles de Madrid on se propose de faire une manifestation de sympathie envers la France et on y a convié tous les sénateurs et députés et les présidents de la Chambre et du Sénat.

Toutes les personnes prenant part à cette manifestation déposeraient leurs cartes à l'ambassade de France.

Le journal *El Pais* publie un article intitulé : *Vive la France !* dans lequel il se déclare partisan d'une alliance militaire et commerciale avec la France. Rien, dit-il, n'empêche une pareille entente.

L'INTERVIEW DE Mgr SONNOIS

Les processions dans le Nord et les manifestations en faveur du rétablissement des processions

Nous avons donné, en dernière heure, une partie du récit de l'entrevue qu'un rédacteur du *Gaulois* avait eue avec Mgr Sonnois, archevêque de Cambrai; nous complétons aujourd'hui cette information par les extraits suivants de l'article du journal parisien :

« Désireux d'obtenir l'honneur d'une conversation avec l'éminent prélat que le gouvernement se dispose à poursuivre « comme d'abus », j'arrivais dimanche matin à Cambrai.... pour y apprendre que Mgr Sonnois était à Lille, en tournée pastorale.

» En route donc pour Lille, et à midi je me présentais chez M. le chanoine Fichaux, le très distingué aumônier des Dames Bernardines, à l'adresse que m'avait fort aimablement indiquée, à Cambrai, M. l'abbé Sonnois, frère de l'archevêque.

» — Monseigneur est ici, en effet, me dit M. le chanoine Fichaux, mais il a consigné sa porte. Je veux essayer, cependant, d'obtenir de lui qu'il fasse une exception en faveur de l'envoyé du *Gaulois*.

» Dix minutes après, je me trouvais dans un petit salon du premier étage, véritable salle d'anachorète, très sobrement meublé, où l'archevêque de Cambrai m'attendait.

» Mgr Sonnois est un homme de petite taille, de corpulence moyenne ; sa figure, encadrée de longs cheveux blancs, respire la bienveillance et la fermeté ; ses yeux, très francs, ont le regard reposé et ferme de la froide obstination. On sent que sur le terrain des droits de l'Eglise, Sa Grandeur n'est pas homme à accepter le moindre arbitraire. M. Fichaux assiste à l'entretien, car c'est lui qui va être chargé tout à l'heure de revoir le compte rendu que je vais en donner.

***

» — La situation est très simple, me dit l'archevêque ; dans les dix-neuf vingtièmes de mon diocèse, les processions sont libres de sortir. Dans certains centres socialistes, comme Lille et Roubaix, elles sont interdites. Soit ! je ne veux même pas discuter la légalité de cet acte ; mais je dis que les catholiques ont le droit, que possèdent tous les autres citoyens et en se plaçant uniquement sur le terrain du droit commun et des libertés civiques, de se promener dans les rues, isolément ou par groupes ; j'estime que ce droit, ils doivent le maintenir sans faiblesse. Je prétends même qu'il leur est permis de chanter des cantiques, s'il leur plaît, puisqu'il est permis aux socialistes de proférer publiquement des chansons blasphématoires ou obscènes.

» Ainsi, la nuit même qui suivit la manifestation chrétienne qu'ils tentèrent de troubler, ils parcoururent la ville en vociférant toutes sortes de menaces contre nous, en chantant l'*Internationale*, au grand dommage des habitants que ce vacarme empêchait de dormir.

» Or, que s'était-il passé ? Simplement ceci : Après une cérémonie réparatoire et une procession dans l'église Saint-Maurice, le curé monta en chaire et proposa à la foule de sortir, en ordre, et d'aller recevoir la bénédiction du Saint-Sacrement à l'église Saint-Pierre-Saint-Paul. Aussitôt, l'un des assistants saisit le drapeau national et, à haute voix cria : « A moi, les hommes de cœur ! » On sortit cinq par cinq, sans le moindre désordre. Les manifestants étaient au nombre de deux à trois mille, tous des hommes, par conséquent des électeurs.

» Pas un insigne religieux, pas un prêtre en habits ; c'était une manifestation, non une procession, je le répète. Ils allèrent s'agenouiller sur la place de l'église Saint-Pierre-Saint-Paul et là reçurent la bénédiction du Saint-Sacrement, qui leur fut donnée de l'intérieur du chœur.

» Au retour, un groupe de jeunes gens revenant d'une fête populaire se mit à injurier les manifestants et à jouer des refrains révolutionnaires. On leur répondit par le cantique : « Je suis chrétien », qui ne tarda pas à couvrir le tapage.

» A Roubaix, des faits semblables se sont produits. La population a fait sa manifestation, sans cortège religieux, sans clergé, sans bannière, sans aucun signe qui indiquât procession. Trois drapeaux tricolores ont été arborés et quelques milliers d'hommes, à la suite de ces drapeaux, sont partis d'une église et sont revenus s'agenouiller sur la place de cette église, recevoir la bénédiction du Saint-Sacrement.

» Que pouvais-je faire, sinon féliciter ces fermes chrétiens du respect qu'ils avaient témoigné à la loi en même temps qu'ils affirmaient leurs convictions religieuses ?

» Cependant, je n'ai pas voulu me mêler personnellement à cette manifestation toute laïque.

» Mais là encore les socialistes causèrent du désordre. Ne se trouvant pas assez nombreux, ils firent appel à leurs camarades de Belgique, qui se portèrent en foule à Roubaix pour aider les contre-manifestants. Cela c'est un fait avéré dont pourra témoigner tout habitant de la ville.

» A Tourcoing, les processions ne sont pas interdites, et elles ont eu lieu, comme les années précédentes. Mais cette année, je tins plus particulièrement encore à aller les présider, à cause des événements qui se produisaient, et je puis attester personnellement de la parfaite correction des chrétiens.

» Au moment où, portant l'ostensoir, j'allais, des marches d'un reposoir, bénir la foule agenouillée, un coup de sifflet partit, et un homme se mit à crier : « Aux armes ! citoyens ». J'attendis qu'il eût fini, et comme ses inconvenances ne trouvaient pas d'écho dans la foule, il ne tarda pas à se taire. La procession continua alors et se termina dans le plus grand ordre.

» Il paraît cependant qu'à un autre bout de la foule, un contre-manifestant ayant frappé d'un coup de poing un jeune homme qui suivait religieusement la procession, celui-ci répondit par un vigoureux coup de canne ; il était, je pense, dans le cas de légitime défense prévu par la loi même... »

Ici le passage, que nous avons publié, et dans lequel Mgr Sonnois dit ce qu'il fera à l'avenir. Voici la fin de l'article :

« — Un journal du soir annonçait hier que le gouvernement allait faire des démarches près du Pape, afin de décider le Saint-Père à intervenir auprès des évêques trop... turbulents ! Qu'en pense Votre Grandeur ? »

» Mgr Sonnois, pour toute réponse, hausse les épaules avec un geste de parfaite incrédulité.

» Puis, résumant notre entretien, l'archevêque précise nettement les points qu'il veut que je fasse ressortir.

***

» Il ne me restait plus qu'à me retirer en remerciant Mgr Sonnois de sa paternelle bienveillance : la conversation avait duré plus d'une demi-heure ; il était midi passé et déjà j'avais indiscrètement retardé le déjeuner. Mais, avant de prendre congé, je demandai à Mgr Sonnois de vouloir bien me permettre de rédiger immédiatement le compte rendu de cet entretien et de le lui soumettre, afin de m'assurer que je n'avais pas dépassé ses intentions.

» Volontiers, Sa Grandeur y consentit. Au bureau même de M. Fichaux, j'écrivis ce que l'on vient de lire, tandis que l'archevêque déjeunait, en compagnie de son vicaire général, Mgr Cartier, et de M. Fichaux.

» Celui-ci prit ensuite connaissance de mon article et en rendit compte à l'archevêque qui l'approuva.

» A deux heures et demie, le prélat repartait pour sa tournée et, à trois heures, je reprenais le train pour rentrer à Paris. » G. VILLAVRÈDE. »

LES SUPPRESSIONS
DE TRAITEMENTS ECCLÉSIASTIQUES

L'opinion de M. l'abbé Lemire

Un rédacteur du *Monde* a eu une conversation, dans les couloirs de la Chambre, hier après-midi, avec M. l'abbé Lemire :

— Eh bien, que dit-on ici ?

— Entendez-vous parler des processions de Mgr Sonnois ?

— Si vous voulez.

— Eh bien ! voici les appréciations courantes.

» Et, scrupuleusement, fidèlement, nous détaillons à l'aimable député du Nord ce que nous avons recueilli de multiples sources.

» Au cours de cette conversation rapide, il devait naturellement être question de la suppression de traitements pour les ecclésiastiques ayant pris part aux processions, malgré les arrêtés municipaux.

— Cette suppression est fâcheuse à tous égards, nous dit M. l'abbé Lemire.

« La Chambre semble bien disposée pour les modestes curés de campagne; satisfaite par la décision prise contre Mgr l'archevêque de Cambrai, elle n'eût certainement pas réclamé d'autres mesures de rigueur. C'est regrettable plus qu'on imagine, je ne comprends pas très bien la conduite de M. Barthou ».

» Ici, nous la comprenons fort bien, la conduite du ministre de l'intérieur. Celui-ci, toujours féru de la même idée, veut faire de la concentration à gauche.

» Alors, pour se ménager les uns, il ne redoute pas de froisser les autres. L'opinion générale est que cette manière d'agir pourrait bien lui coûter son portefeuille ».

NOUVELLES DU JOUR

La réforme des contributions à la Commission du budget

Paris, 24 juin. — La Commission du budget a entendu M. Boutin, directeur général des contributions directes, sur la partie du projet de réforme des contributions relative aux centimes additionnels, qui est encore pendante devant la Commission.

Le projet de M. Cochery dispose que les centimes communaux, au lieu de porter sur le principal de la taxe d'habitation perçue par l'Etat, seront établis sur un principal obtenu en appliquant le coefficient de 10 0/0 au total des valeurs locatives des immeubles de chaque commune.

C'est sur le principal ainsi obtenu, que la commune établirait ses centimes; leur produit serait réparti par les répartiteurs entre les contribuables astreints à cette taxe d'habitation, absolument comme est répartie aujourd'hui la cote mobilière, c'est-à-dire en s'inspirant d'une manière générale du revenu présumé du contribuable.

Bref, la mesure proposée a pour but de légaliser la manière non conforme à la loi, dont est aujourd'hui répartie, dans presque toutes les communes de France, la contribution mobilière.

M. Pichon a demandé que, pour éviter la complication de ce mécanisme, les centimes additionnels communaux fussent perçus sur les principaux réels, comme le seront les centimes généraux et les centimes départementaux.

Cette motion a été repoussée par sept voix contre cinq.

La Commission a ensuite adopté les propositions du gouvernement et, par suite, l'ensemble du projet.

Réunion de la Commission du travail

Paris, 24 juin. — La Commission du travail a rejeté, par 9 voix contre 8, les conclusions du rapport Bouge sur la proposition Vaillant (limitation des heures de travail). Elle a entendu ensuite le rapport de M. Lacombe sur l'enquête faite par la sous-commission des mines lors de la catastrophe de Monceau-les-Mines.

La commission du Travail, avant de se séparer, a décidé de renvoyer à la prochaine séance une nouvelle discussion de la proposition Vaillant en ce qui concerne la fixation de la journée de travail et du minimum de salaire.

Elle maintient un avis favorable : 1° A la limitation au dixième du nombre des étrangers qui pourront être occupés aux travaux des communes, des villes et de l'Etat; 2° A l'abolition du marchandage; 3° A un jour de repos par semaine.

Un amendement tendant à fixer ce jour de repos le dimanche est repoussé. Cependant la Commission a reconnu qu'il est désirable que le repos hebdomadaire ait lieu le dimanche.

La Commission du travail, avant de se séparer, a décidé de renvoyer à une prochaine séance une nouvelle discussion de la proposition Vaillant, en ce qui concerne la fixation de la journée de travail et du minimum de salaire.

Elle maintient un avis favorable 1° à la limitation au dixième du nombre des étrangers qui pourront être occupés aux travaux des communes, des villes et de l'Etat; 2° à l'abolition du marchandage; 3° à un jour de repos par semaine.

Un amendement tendant à fixer ce jour de repos au dimanche est repoussé.

Cependant la Commission a reconnu qu'il est désirable que le repos hebdomadaire ait lieu le dimanche.

Réunion du Conseil supérieur de l'agriculture

Paris, 24 juin. — Aujourd'hui a eu lieu, au ministère de l'agriculture, la réunion du Conseil supérieur de l'agriculture, concernant les modifications des types de Paris, servant de base à la décharge des acquits-à-caution, pour l'admission temporaire des blés de provenance étrangère.

Le Conseil supérieur a donné un avis favorable aux modifications proposées par le ministre.

A la Commission des chemins de fer
Démission de M. Pelletan, rapporteur

Paris, 24 juin. — M. Pelletan a donné sa démission de rapporteur de la Commission des chemins de fer, à la suite d'un dissentiment avec elle, sur la création d'un chemin de fer des Moulineaux au Champ-de-Mars. M. Descubes a été nommé rapporteur à sa place.

Réunion de la Commission de l'Armée

Paris, 24 juin. — La Commission de l'armée a commencé la discussion générale du projet relatif à l'organisation du haut commandement. Ce projet rencontre une certaine opposition, non seulement dans ses dispositions générales, mais encore dans ses détails.

Le débat a porté spécialement sur trois ordres d'idées :

1° Réorganisation du Conseil supérieur.— On est d'accord pour vouloir lui donner une existence légale, mais on propose des modifications dans ses prérogatives.

2° Création de généraux d'armée. — Ce point a été le plus contesté. Divers orateurs ont développé les systèmes les plus contradictoires, notamment en ce qui concerne le nombre de ces généraux et leur désignation.

3° Rajeunissement des cadres. — Ce point du projet a été également fort critiqué. On trouve généralement que le rajeunissement proposé est fictif, puisqu'il consiste seulement dans un recul de la limite d'âge.

On prévoit que la discussion générale, très complexe, durera encore au moins deux séances.

Le fameux complot et les radicaux-socialistes

Paris, 24 juin. — Les radicaux-socialistes, réunis pour étudier les documents relatifs au grand complot monarchico-clérical, ont décidé... de ne rien décider avant de savoir ce que pense la gauche progressiste.

Le Ministre du Commerce au Bon-Marché

Paris, 24 juin. — M. Henry Boucher, ministre du commerce et de l'industrie, accompagné de MM. Maurice Ordinaire, chef du cabinet, et Chabrol, chef-adjoint, s'est rendu à midi aux magasins du Bon-Marché et a déjeuné avec le personnel de cet établissement.

Au dessert il a remis des médailles d'honneur pour ancienneté de services à deux employés de la maison, MM. Périllat et Barotte, qui y comptent plus de trente ans de services.

Le banquet annuel en l'honneur du général Hoche

Paris, 24 juin. — Au banquet en l'honneur du général Hoche, qui a eu lieu ce soir, à Versailles, M. Barthou, ministre de l'intérieur, a parlé des injures dont il est abreuvé depuis quelque temps, malgré son dévouement sincère à la République.

Mais il se console en pensant que des hommes comme Gambetta et Jules Ferry ont été bien plus vilipendés que lui.

L'évêque de Rodez à toute extrémité

Vichy, 24 juin. — Le cardinal Bourret, évêque de Rodez, venu à Vichy, par ordre de ses médecins, est à toute extrémité.

Les dernières nouvelles font craindre qu'il ne passe pas la nuit.

Les anarchistes à la Havane

La Havane, 24 juin. — Deux anarchistes ont été arrêtés à la Havane, comme auteurs des explosions de bombes de Cristina, de Concha et de la Havane : Joachim, propriétaire d'un magasin de vivres, et Bucet, employé de Joachim.

Dans la perquisition opérée chez Joachim, on a découvert un matériel de fabrication de bombes, des plans et des lettres dans lesquelles on a trouvé la preuve que ces deux individus étaient en rapports avec d'autres anarchistes de la Havane.

Les désordres en Turquie

Constantinople, 24 juin (source anglaise). — Des avis de Sivas annoncent que des troubles ont eu lieu à Mikkar. Quarante personnes ont été tuées; les détails manquent.

Au Conseil municipal de Paris
Le crédit pour les grévistes de Limoges

Paris, 24 juin. — M. Landrin préside. Le préfet de la Seine fait connaître la décision du ministre de l'intérieur annulant la délibération prise le 10 juin dernier par le Conseil et tendant à mettre 10.000 francs à la disposition des grévistes de Limoges. M. Landrin donne acte au préfet de sa communication. M. Lefèvre proteste contre l'arrêté ministériel.

Il dit que c'est une provocation à la ville de Paris et un gage donné aux adversaires de la République. Au nom d'une trentaine de ses amis, il dépose un ordre du jour protestant contre l'acte arbitraire commis par le ministère. M. de Selves proteste contre les paroles de M. Lefèbvre.

Il dit que les gouvernements précédents ont toujours empêché que l'on intervînt dans les différends entre patrons et ouvriers. M. Lefèvre réplique; l'ordre du jour de M. Lefèvre est voté par 13 voix contre 10. M. Lefèvre dépose une proposition tendant à accorder aux familles des ouvriers en chômage de Limoges un secours de 10,000 francs. Cette proposition est adoptée à mains levées.

Une syncope de M. de Baudry d'Asson au Palais-Bourbon

Paris, 24 juin. — Un pénible incident a vivement impressionné cet après-midi les députés et journalistes présents dans le salon de la Paix. M. de Baudry-d'Asson, qui venait de s'entretenir quelques instants auparavant dans un groupe, a été pris d'une syncope subite en traversant la petite salle de la rotonde qui précède celle des Pas-Perdus.

Il est tombé à la renverse et s'est fait dans sa chute une blessure à la tête d'où le sang s'échappait en abondance. Immédiatement relevé par les personnes présentes, M. de Baudry-d'Asson, qui a été transporté aussitôt au cabinet médical de la Chambre, n'a pas tardé à revenir à lui-même. Il a pu même s'entretenir avec plusieurs de ses amis. Tout fait prévoir que le sympathique député de la Vendée sera rapidement remis de cette indisposition. Les médecins appelés déclarent que la blessure qu'il s'est faite à la tête, quoique assez profonde, ne présente aucun danger.

La mort de M. de Morès

Paris, 24 juin. — Une expédition, dirigée par un officier et composée d'une caravane de chameliers, est partie hier de Tabahouine, le dernier poste tunisien, pour aller rechercher les restes du marquis de Morès et de ses compagnons.

Une ville détruite

Bordeaux, 24 juin. — Une lettre de Mexico donne des détails sur la situation de la ville de Topac qui vient d'être presque totalement détruite par un effroyable cyclone, suivi d'une trombe d'eau.

La ville de Topac est située dans un vallon de l'Etat de Jalisco, et la trombe, ayant crevé sur les montagnes voisines, a déterminé un grand éboulement de terre. Il en est résulté que la partie de la ville qui n'avait pas été détruite par le cyclone a été inondée de boue. La hauteur moyenne de la boue dans certaines rues est de huit pieds.

Douze personnes ont été tuées, et plus de trente autres ont disparu. En outre, il y a beaucoup d'habitants grièvement blessés.

Le départ du capitaine Marchand pour le Haut-Ubangi

Le capitaine Marchand, qui va prendre le commandement des forces militaires que la France entretient dans le Haut-Ubangi, s'embarquera jeudi à Marseille.

Ces forces sont destinées à occuper les postes situés dans la vallée du M'Bomu et qui nous ont été remis il y a dix-huit mois par les agents de l'Etat indépendant du Congo. Il n'est nullement question, quoi qu'on en ait dit, d'une opération contre les Derviches qui d'ailleurs laissent parfaitement tranquilles, en ce moment, les populations soumises à notre autorité.

Le capitaine Marchand sera placé sous les ordres de M. Liotard, commissaire de la République dans le Haut-Ubangi.

Les processions à Cannes devant le juge de paix

Cannes, 24 juin. — L'affaire des processions est venue ce matin devant le juge de paix, pour la deuxième fois.

Les intéressés ayant demandé le renvoi, le ministère public a accepté, à la condition que le tribunal serait saisi définitivement mercredi prochain.

Le Consistoire de jeudi

Rome, 24 juin. — Le Pape tiendra demain un Consistoire solennel pour l'imposition du chapeau cardinalice aux archevêques de Lemberg, de Salzbourg, de Valladolid et de Bourges et aux évêques d'Autun et d'Urgel.

L'avocat consistorial parlera pour la première fois en faveur de la cause de la béatification de Jeanne d'Arc.

Immédiatement après le consistoire public, le Pape tiendra un consistoire secret où il préconisera seize évêques dont treize Français. Parmi ces derniers se trouve Mgr Le Nordez, préconisé évêque titulaire d'Arca et délégué auxiliaire de Verdun. Ensuite le Pape préconisera de nombreux évêques titulaires et vicaires apostoliques nommés par brefs pour les pays de missions depuis le précédent consistoire.

Enfin, Léon XIII assignera les titres presbytéraux aux cardinaux qui ont reçu le chapeau. Le titre de Saint-Pierre-ès-Liens sera assigné au cardinal Perraud et celui de la Trinité-du-Mont au cardinal Boyer.

La grève de Limoges

Limoges, 24 juin. — Le nombre des rentrées hier dans les fabriques de porcelaine a atteint 2,214 dont 66 hommes. Ce matin, ce chiffre a augmenté encore. A la fabrique Martin notamment, le personnel est presque au complet.

Un four a été allumé dans sept fabriques; d'autres fours seront allumés aujourd'hui dans la plupart des autres fabriques.

LE MYSTÈRE DE VALENCE-EN-BRIE

Un sinistre farceur affirment les uns, les esprits disent les autres, hantent depuis quinze jours la maison de M. Lebègue, propriétaire dans la Grande-Rue de Valence, oasis de la forêt de Fontainebleau.

Il y a quelques jours, une jeune bonne, Isabelle, entrant dans la cave, vit sa bougie s'éteindre et entendit un beuglement.

Le lendemain elle entendit : « Eh ! la p'tiote ! » quelques jours après, on entendait la voix au rez-de-chaussée, puis au premier étage ; Mme Lebègue alitée depuis le mois de novembre, a entendu à la tête de son lit ces paroles :

« Je ne suis pas là pour mon compte, mais pour assurer la vengeance de quelqu'un. Je continuerai tant que vous et votre fils ne serez pas partis, tant que vous ne serez pas morts tous deux. »

Le lendemain, la voix ajouta : « Je vous ferai tous danser à la Ravachol »

Le docteur Pale, qui soigne Mme Lebègue, déclare avoir entendu la voix et s'est résigné à rédiger par écrit ses recommandations à la malade pour éviter les réflexions du soi-disant revenant, très familier, d'ailleurs, paraît-il, avec les finesses de la langue verte.

Enfin, lundi, la voix ne s'est pas contentée de parler, elle a agi : 30 carreaux ont été brisés; un salon situé au rez-de-chaussée, a été mis sens dessus dessous, des chaises sur le guéridon, une chaise longue renversée, une colonne et une terre cuite jetées sur le sol, toutes les chaises dans un désordre absolu.

M. Lebègue passe la nuit, le revolver au poing, décidé à éclairer le mystère. Il a déposé une plainte au parquet de Melun, qui lui a envoyé à trois reprises la gendarmerie.

Ecole des Sciences sociales et politiques
DE LILLE

PRINCIPES DE MORALE SOCIALE PAR LE R. P. DE PASCAL
(4e LEÇON)

La société civile ou politique est un groupement humain, parfait, complet, indépendant dans son ordre, composé d'une multitude de familles et de toutes les formations collectives qui existent dans une circonscription déterminée, et se proposant comme but final la réalisation du bien commun naturellement nécessaire à tous les hommes. — Cette définition, un peu compliquée, s'éclaircira et se précisera dans la suite.

La fin de la société civile est de permettre à l'homme de vivre une vie plus humaine, de lui donner la pleine satisfaction des besoins de la vie, tant collectifs que d'ordre strictement individuels. Il ne peut ni se procurer les objets nécessaires au maintien de son existence, ni acquérir la perfection des facultés de l'esprit et de celles de l'âme. La société est faite précisément pour lui procurer la prospérité matérielle, le développement intellectuel et le perfectionnement moral.

Le dernier terme du progrès social et de la civilisation consiste donc dans le plus grand développement possible de l'intelligence, de la moralité et du bien-être pour le plus grand nombre possible. Supprimez l'une ou l'autre de ces conditions, et la perfection disparaît.

La société est une institution de protection et de progrès. Les hommes cherchent d'abord dans la société un asile, une défense, une garantie de sécurité plus complète. Un gendarme qui prévient et réprime la révolte des passions mauvaises, un magistrat qui maintient le droit et assure l'ordre dans le pays, un soldat qui veille à la frontière, voilà ce que l'on demande à la société. Si elle ne devait pas être pour l'homme impuissant, pour la famille trop faible, un abri et un rempart, à quoi servirait-elle ?

Mais son rôle ne s'arrête pas là. Elle est encore le milieu et le moyen dans lequel et par lequel se développera la prospérité temporelle générale. Elle y contribuera en perfectionnant l'homme individuel, en l'encourageant et en l'aidant à atteindre le plein épanouissement de toutes ses facultés.

Est-il nécessaire d'ajouter que si cette fin, que cette fin prochaine et spéciale, la société civile ne peut pas faire abstraction de la fin supérieure qui commande et règle toute l'activité humaine ? La félicité de ce monde n'est qu'un moyen, comme ce monde lui-même n'est qu'un lieu de passage. Un état social qui, loin de prêter à l'homme des facilités pour atteindre ses fins supérieures, constituerait pour lui un empêchement et un obstacle, serait un état social contre nature, de nos jours, on ne saurait trop le répéter.

En ce qui concerne l'origine de la société civile, nous ne pouvons passer en revue toutes les théories qui ont été émises à ce sujet. Nous nous contenterons d'exposer une erreur qui a eu beaucoup de vogue mais qui commence à passer de mode, le système de Rousseau. Puis nous dirons ce que nous croyons être la vérité.

Pour Rousseau, l'homme primitif vit à l'état sauvage, comme un animal ; peu à peu, il se perfectionne et la propriété apparaît, mais avec elle les inégalités et les luttes sociales. Pour échapper à la ruine, les hommes songent à s'associer, et pour l'associer, il faut engager sa liberté, et d'après Rousseau « renoncer à sa liberté, c'est renoncer à sa qualité d'homme. » Pour résoudre le problème, Rousseau conclut à l'aliénation totale de chaque associé avec tous ses droits à la communauté. « Chacun se donnant à tous, dit-il en propre terme, ne se donne à personne, et comme il n'y a pas un associé sur lequel on n'acquière le même droit qu'on lui cède sur soi, on gagne l'équivalent de tout ce qu'on perd et plus de force pour conserver ce qu'on a. »

Tout ce système n'est qu'un tissu d'hypothèses chimériques, de contradictions et d'absurdités. Où Rousseau a-t-il trouvé les traces d'un état primitif de sauvagerie, l'existence d'un contrat social qui serait la base de la société et de l'aliénation totale de chaque associé avec tous ses droits à la communauté qui serait le respect de la liberté humaine ? Faible que tout cela ; l'imagination peut jouer un certain rôle dans la littérature, elle n'a que faire en matière de science sociale.

Le véritable système est celui qu'a enseigné M. de Vareilles et auquel se rallie le R. P. de Pascal; nous l'avons déjà exposé l'année dernière, nous n'y reviendrons que dans les grandes lignes.

La société civile est formée par le rapprochement des hommes; et jamais par la convention. Sans doute, le fait de rapprochement matériel des hommes est dans une certaine mesure volontaire; mais le fait de l'association entre les hommes rapprochés ne l'est pas. Qu'ils le veuillent ou non, les hommes une fois rapprochés et tant qu'ils sont rapprochés sont en société civile; ils ont, dès ce moment, droit à tous les avantages que procure la société, mais ils sont aussi astreint à toutes les obligations et à tous les devoirs qu'elle exige de chacun.

Bulletin Météorologique

HEURES	THERMOMETRE	BAROMETRE	
	Roubaix, Mercredi 24 juin 1896		
2 heure soir.	23° au-dessus	773 =/=	Beau temps
5 » »	21° »	773 =/=	»
9 » »	18° au-dessus	774 =/=	»
		Jeudi 25 juin 1896.	
Minuit	15° au-dessus	770 =/=	Beau temps
1 heure matin	15° »	770 =/=	»
2 heures »	15° »	770 =/=	»

Paris. — Mercredi 23 juin 1896. — (*Bulletin Central météorologique*). — La pression diminue encore sur le centre et l'ouest du continent; elle devient inférieure à 760 vers le voisinage de 765 mm. Le minimum de la Baltique se comble (Hangue, 754 mm.) Le vent est faible sur toutes nos côtes ; il est fort d'entre O. et N. dans le sud de Scandinavie. On signale des pluies sur les pays du Nord, l'Allemagne et les îles Britanniques. En France, il n'a pas plu; mais des éclairs et un orage ont été observés à Biarritz et à la Coubre.

La température est élevée. Ce matin, le thermomètre marquait 10° à Christiansund, 18° à Paris, 20° à Alger, 22° à Perpignan et à Trieste. On notait : 15° à l'Algonal, 13° au puy de Dôme, 11° au mont Ventoux. En France, le temps reste chaud et va devenir orageux. — A Paris, hier, peu nuageux. — Moyenne d'hier, 23 juin, 17°, inférieure de 4° à la normale. — Depuis hier midi, température max. : 21°9 ; minimum de ce matin, 11°1. — Baromètre à sept heures du matin, 767 mm. 4.

LES PHOTOGRAPHIES ANIMÉES
RUE NEUVE, A ROUBAIX

Photographies animées, voilà deux mots, diront beaucoup de personnes, qu'il est impossible d'accoupler. Animer des photographies, mais c'est invraisemblable !

Le vrai peut quelquefois, n'être pas vraisemblable.

Ce qui peut paraître, au premier abord, une fumisterie, est cependant devenu une réalité. Oui, on est arrivé à faire gesticuler, marcher, danser, courir..., des photographies. C'est le célèbre Edison qui, après tant d'autres inventions, a trouvé celle-là. On obtient ce résultat, par une série d'innombrables photographies successives, que l'on fait manœuvrer, à l'aide d'un mécanisme des plus ingénieux, et qui sont reproduites sur une vaste toile.

On fait ainsi passer un régiment tout entier sous les yeux du spectateur étonné. Les soldats s'avancent, au pas, musique en tête, l'allure martiale.

L'aspect d'une place publique, d'une rue, n'est pas moins curieux; on voit successivement s'avancer piétons, voitures, vélocipédistes. C'est absolument merveilleux.

De même, on représente l'arrivée et l'arrêt d'un train, avec la descente des voyageurs, l'entrée d'un navire dans un port, une scène d'opéra ou de comédie, un corps de ballet avec les danses les plus compliquées, un forgeron qui bat le fer sur son enclume, une rixe, un combat de coqs, un jeu de boules, ou encore un banquet avec tous les mouvements des convives, les allées et venues des serveurs.

Comme on le voit, c'est un spectacle qui n'est pas banal. Aussi, les Roubaisiens qui iront voir les Photographies animées, 10, rue Neuve, passeront-ils quelques instants des plus agréables.

Terminons en disant que le directeur a fait prendre des photographies de la place de Roubaix et de la rue de la Gare, à midi, moment où il y a le plus d'animation, et que ces vues locales feront partie du programme.

SAVON DES PRINCES DU CONGO
Le plus parfumé des savons de toilette
5 grands prix, 20 médailles d'or

CHRONIQUE LOCALE
ROUBAIX

Le Musée artistique et archéologique de Roubaix. — V. *Plâtres et Tableaux*, (*Suite*). — Le manque de place nous a empêché de continuer l'examen des tableaux et autres œuvres d'art qui se trouvent dans le Musée de peinture.

Nous continuons aujourd'hui cette étude.

A côté du célèbre tableau de Mazerolles dont nous avons donné la description dans l'article précédent, se trouve un beau portrait de M. Screpel, sénateur de Roubaix. La ressemblance est frappante.

Plus loin se trouve un tableau de Gede, « Répétition d'une messe en musique. » Le titre indique le sujet. Ce tableau a été gagné par la Ville à la loterie